

**EXTRAIT** N° 2017 - 215  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de  
Conseillers :

en  
exercice **67**

présents **56**

Votants **64**

Dont 8 procurations

**L'an deux mille dix sept**  
**le : Jeudi 16 Novembre à 19 H 00**  
**le Conseil Communautaire**  
**dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MJC de**  
**Châtillon en Bazois sous la Présidence de Mme Dominique JOYEUX.**

**Date de convocation :** 9 Novembre 2017

**PRÉSENTS : MM.**

**Etaient présents :**

- **Achun** : Dominique JOYEUX
- **Alluy** : Bernard DAUPELOUP supplée Patrice BONNET
- **Aunay-en-Bazois** : Daniel BAUDIER
- **Avrée** : Georges CHATEAU
- **Biches** : Jean-Philippe PANIER
- **Brinay** : Pierre TISSIER-MARLOT
- **Cercy-la-Tour** : Sébastien DESCREAUX,  
Michel MULOT, Alain REININGER,
- **Charrin** : Hervé GARÇON
- **Chatillon-en-Bazois** : Michèle DARDANT,  
Michel MARIE,  
Marie-Josèphe ALEXANDRE
- **Chiddes** : Bernadette VOILLIOT
- **Chouigny** : Thierry LAPORTE
- **Dun-sur-Grandry** : Christiane MAURY-JOSSERAND
- **Fléty** : Henri MARCEL
- **Fours** : David BONGARD
- **La Nocle-Maulaix** : Michel HARASSE
- **Lanty** : Annick BERTRAND
- **Larochemillay** : Nathalie MICHON
- **Limanton** : Pierre PÉRÉ
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Jacques CHARMONT,  
Françoise DUBUC, Jean-Claude DESRAYAUD, Michèle  
ANDRIOT, Gilles GONIN, Thierry DESCOURS
- **Maux** : Hubert DUVERNOY supplée Eric THOMAS
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Michel BERTIN
- **Montaron** : Patrick BERTIN

OBJET :

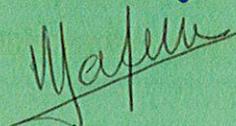
COMPETENCES DE

LA CCBLM

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture  
ou en Sous-  
Préfecture  
le : 30/11/2017

Publié ou notifié  
le : 30/11/2017



.../...

- **Mont-et-Marré** : Gérard PERCEAU
- **Montigny sur Canne** : Pierre REVENIAUD
- **Moulins-Engilbert** : Frédéric MONET, Ginette DOMART,  
Pierre BROSSARD, Jacques PERRAUDIN
- **Ougny** : Michel DURAND
- **Poil** : Christian COURAULT
- **Préporché** : René DUVERNOY
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint-Hilaire-Fontaine** : Claude ROYÉ
- **Saint Honoré les Bains** : Jean-Jacques LAMALLE
- **Saint-Seine** : Serge SAUVAGET
- **Savigny-Poil-Fol** : Bernard LEBLANC
- **Sémelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Alain COLLIN supplée Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : Alain BARBEY supplée Olivier FOREST
- **Thaix** : Michel BOURGNEUF supplée David JOYEUX
- **Tintury** : Micheline PRADALIER
- **Vandenesse** : Bernard LAGOUTTE
- **Villapourçon** : Guy CLOIX

Pouvoirs :

- Mme Caroline MARCEAU à Sébastien DESCREAUX.
- M. Emmanuel BERNARD à M. Alain REININGER.
- M. Serge CAILLOT à M. Hervé GARCON.
- M. Christian POCHELET à Mme Bernadette VOILLIOT.
- M. Georges PEREIRA à M. David BONGARD.
- M. Serge DUCREUZOT à M. Frédéric MONET.
- M. François GRANDJEAN à M. Jean-Paul MARGERIN.
- M. Didier BOURLON à M. Jean-Jacques LAMALLE.

## COMPETENCES DE LA CCBLM

### Communication électronique

M. Fabien Bazin, Président de Nièvre numérique est venu présenter son projet « Nièvre Très Haut débit » au bureau communautaire.

Ce projet consiste à augmenter le débit sur le territoire par 4 technologies :

- La fibre optique
- L'ADSL
- Le Wimax
- Le satellite

Le coût prévisionnel de 62,6 millions d'euros sur l'ensemble de la Nièvre est cofinancé par l'Europe, l'Etat, la région Bourgogne-Franche-Comté, le Département de la Nièvre, Nièvre numérique et les 10 EPCI.

Concernant la CCBLM, 5 189 prises FTTH sont prévues dans ce projet, pour un coût mutualisé à l'échelle du département de 290 € par prise, soit un total de 1 504 810 €. Un emprunt de 1,5 M€ sur 20 ans à partir de 2018 représente une échéance annuelle d'environ 91 350 €/an (pour un taux à 2%)

Pour pouvoir mettre en œuvre ce projet, la CCBLM doit prendre la compétence puis adhérer à Nièvre numérique.

Les étapes pour la mise en œuvre de ce projet sont les suivantes :

- 1 : Engagement de la CCBLM sur le projet « Nièvre très haut débit »
- 2 : Accord de participation financière de 290 € par prise, 5 189 prises = 1 504 810 €
- 3 : Transfert de la compétence « communication électronique » des 46 communes à la Communauté de communes ;
- 4 : Adhésion et participation à la gestion de Nièvre numérique par CCBLM en 2018.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire**

- décide de prendre la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques, telles que prévues à l'article L1425-1 du CGCT »,
- décide de s'engager dans la réalisation du projet « Nièvre très haut débit ».

*Voix pour 54, abstentions 5, contre 5*

### Compétences optionnelles de la CCBLM

La CCBLM dispose d'un délai d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour restituer les compétences optionnelles et de deux ans pour les facultatives.

La CCBLM doit donc délibérer avant le 31 décembre 2017 sur les 5 compétences optionnelles actuelles, à savoir:

- la protection et mise en valeur de l'environnement ;
- politique du logement et du cadre de vie;
- voirie;
- action sociale;
- assainissement.

Le rapport de la CLECT devra être élaboré avant la fin septembre 2018. L'assainissement ne passera pas à la CLECT puisque que c'est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) sauf les eaux pluviales.

.../...

Les attributions de compensations provisoires des communes devront être votées avant le 15 février 2018.

Certaines commissions thématiques ont travaillé et émis un avis sur les compétences de la CCBLM.

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°2016-P-1585 en date du 17 novembre 2016, portant fusion des Communautés du Bazois, d'Entre Loire et Morvan, du Sud Morvan, des Portes Sud du Morvan, au 1er janvier 2017 ;*

*Considérant qu'il convient de définir les compétences optionnelles de la Communauté de communes et leur intérêt communautaire,*

*Il est proposé au conseil communautaire de définir les compétences de la manière suivante :*

**Protection et mise en valeur de l'environnement :**

Rédaction actuelle

*Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :*

*\* Valorisation des sites par le chantier d'insertion en liaison avec les services communaux, départementaux, régionaux et nationaux ;*

*\* Animation, formation, promotion, implication citoyenne de la population autour du paysage et du patrimoine ;*

*\* Aide à l'enfouissement des réseaux communaux (électricité, téléphone...) ;*

Proposition

*Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, d'intérêt communautaire*

Définition de l'intérêt communautaire :

*Animation, formation, promotion, implication citoyenne de la population autour du paysage et du patrimoine.*

Le chantier d'insertion relève d'une autre compétence facultative de la CCBLM.

Il n'y a pas de coût défini puisque la compétence comprend pour l'essentiel des réunions ou des animations en rapport avec le paysage.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité,

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le maintien dans les statuts de la Communauté de communes de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, d'intérêt communautaire »,
- la définition de l'intérêt communautaire suivant : « Animation, formation, promotion, implication citoyenne de la population autour du paysage et du patrimoine »

**Politique du logement et du cadre de vie :**

Rédaction actuelle

*Politique du logement et du cadre de vie :*

*\* Etude pour toute action de développement du logement relevant des compétences de la communauté de communes en la matière ;*

- \* Mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
- \* Création de logements associés à une opération relevant d'une compétence de la communauté de communes ;
- \* Promotion de lotissements communaux ;
- \* Dans le cadre du programme régional « Village Avenir », acquisition et viabilisation de terrains, constructions en vue d'y créer des logements ;

#### Proposition

Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire

Définition de l'intérêt communautaire :

Mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Le coût sera déterminé en fonction des opérations qui seront mises en place sur la CCBLM.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité,

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le maintiendans les statuts de la Communauté de communes de la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire »,
- la définition de l'intérêt communautaire suivant : « Mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) »

#### Action sociale :

##### Rédaction actuelle

Action Sociale d'Intérêt communautaire :

- \* Création, aménagement, gestion et reprise d'équipements d'intérêt communautaire ;
- \* Aide financière et technique à la recherche de nouveaux médecins ou spécialistes pour pallier la désertification médicale ou achat de matériel dans le cadre de la maison médicale e Luzy ;
- \* Autres actions spécifiques et ponctuelles liées aux personnes âgées et aux activités scolaires ;
- \* Acquisition et aménagement d'un bâtiment pour les activités du centre social de Fours ;
- \* Fonctionnement du centre social de Moulins-Engilbert et des environs, aux services (petite enfance, relais accueil, portage des repas...) ;
- \* Aide à la mobilité ;

#### Proposition

Action Sociale d'Intérêt communautaire

Définition de l'intérêt communautaire :

- En référence à la circulaire CNAF N° 2012-013 du 20 juin 2012, la Communauté de communes Bazois Loire Morvan reconnaît la mission d'intérêt général des structures publiques et/ou associatives ayant reçu un agrément de la CAF de la Nièvre au titre de la prestation de service « centre social - animation globale ». Dans ce cadre, la communauté de communes est compétente pour établir une convention d'objectifs avec les structures associatives bénéficiant de l'agrément « centre social » délivré par la CAF. Cette convention a pour but d'accompagner la mission d'animation globale du centre social et des actions d'intérêt communautaire.
- Aide à la mobilité

**Animation globale**

Actuellement, deux Centres sociaux sont financés par la Communauté de communes et deux Centres sociaux par les communes. Si la CCBLM prend la compétence animation globale, elle financera l'ensemble des Centres sociaux. Pour le transfert de charges, les communes verront leurs attributions de compensations diminuées à hauteur de leur contribution au Centre social pour l'animation globale.

Coût animation globale :

Centre social du Bazois : 27 708 €

Centre social de Fours : 15 624 € (3,60 € par habitant)

Centre social de Luzy : 8 872 € (2 € par habitant)

Centre social de Moulins-Engilbert : 13 047,08 € pour la CCSM, 3 437,37 € pour la commune de Saint-Honoré-les-Bains, 439 € pour Isenay (4,39 € par habitant).

**Communes de l'ex CCPSM : animation globale actuelle**

	Nombre d'habitants	Coût Communes
AVREE	90	180
CHIDDES	341	682
FLETY	177	354
LANTY	128	256
LAROCHEMILLAY	257	514
LUZY	2043	4086
MILLAY	458	916
POIL	151	302
REMILLY	160	320
SAVIGNY POIL FOL	135	270
SEMELAY	252	504
TAZILLY	244	488
<b>Total</b>	<b>4 436</b>	<b>8 872</b>

**Communes de l'ex CCELM : animation globale actuelle**

Nom de la Commune	Habitants	Montant 2017
CERCY LA TOUR	1845	6 642,00 €
CHARRIN	611	2 199,60 €
FOURS	650	2 340,00 €
LA NOCLE MAULAIX	280	1 008,00 €
MONTAMBERT	140	504,00 €
ST GRATIEN SAVIGNY	112	403,20 €
ST HILAIRE FONTAINE	194	698,40 €
ST SEINE	230	828,00 €
THAIX	67	241,20 €
TERNANT	211	759,60 €
<b>Total</b>	<b>4340</b>	<b>15 624,00 €</b>

Le montant de la cotisation augmente de 10 centimes tous les ans. Il sera donc de 3,70 €/habitant en 2018.

**Aide à la mobilité**

Des chèques mobilité ont été mis en place sur 3 anciennes communautés de communes et devaient être mis en place sur le secteur du Bazois en 2017.

Les Centres sociaux de Moulins-Engilbert et de Fours gèrent les chèques mobilité. Sur le secteur de Luzy, c'est le syndicat de transport qui gère les chèques mobilité.

.../...

Une harmonisation des critères sera nécessaire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Coût 2016 :  
CCSM : 1 910 €

CCELM : 1 772 €

Syndicat de transport Luzy : 840 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve,

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le maintien dans les statuts de la Communauté de communes de la compétence optionnelle « Action Sociale d'intérêt communautaire »
- la définition de l'intérêt communautaire suivant :
  - « En référence à la circulaire CNAF N° 2012-013 du 20 juin 2012, la Communauté de communes Bazois Loire Morvan reconnaît la mission d'intérêt général des structures publiques et/ou associatives ayant reçu un agrément de la CAF de la Nièvre au titre de la prestation de service « centre social - animation globale ». Dans ce cadre, la communauté de communes est compétente pour établir une convention d'objectifs avec les structures associatives bénéficiant de l'agrément « centre social » délivré par la CAF. Cette convention a pour but d'accompagner la mission d'animation globale du centre social et des actions d'intérêt communautaire.
  - Aide à la mobilité »

Voix pour 63, abstentions 0, contre 1

#### Assainissement

Rédaction actuelle  
Assainissement

#### Proposition

Assainissement

Un état des lieux a été fait par le service assainissement sur les stations de traitement des eaux usées du secteur du Bazois et de Cercy-la-Tour. Voir tableau

Deux Communautés de communes avaient la compétence et deux ne l'avaient. La compétence assainissement sera obligatoire en 2020.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve,

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le maintien dans les statuts de la Communauté de communes de la compétence optionnelle « Assainissement »,

Voix pour 52, abstentions 4, contre 8



Pour copie certifiée conforme,  
Fait à Moulins-Engilbert,  
le 16 Novembre 2017

La Présidente de la CCBLM,  
Dominique JOYEUX.

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	CC BAZOIS LOIRE MORVAN
<b>Numéro de l'acte</b>	2017-215
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	8.4 - Aménagement du territoire
<b>Objet de l'acte</b>	Compétences de la CCBLM
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	-200067882-20171116-2017-215-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	30/11/2017
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	30/11/2017